



# CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

---

---

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 590**  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
**555**, CONCERNANT LES LIMITES DE  
VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

---

---

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC** EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2022, le RÈGLEMENT NUMÉRO 590 intitulé :**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 555, CONCERNANT LES  
LIMITES DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE.

Le Règlement numéro 590 : *Règlement modifiant le règlement numéro 555, concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Rivière* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 17 août 2022.

**Martin Lessard**  
Directeur général/greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland